

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 février 2015

### PRÉSENTS

Mmes Dominique GADOU, Gésabelle GIROUD, Christine NÉMOZ, Monique PERRIOL, Catherine TEILLON, Martine MÉRAUD, Isabelle COURTIAL, Stéphanie GAGNIEUX.  
MM. Jean BELANTAN, André CHABERT, Maurice BELANTAN, Gérald REVEYRAND, Aimé VUAILLAT, Bernard PIÉGAY, Guillaume ARRU-GALLART, Gérard CHABOUD-GRILÉ.

ABSENTS excusés : MM. Jean-Marc GUILLET, Damien RIGOLLET.

Mme Danielle FAVIER (pouvoir à Mme Dominique GADOU).

Secrétaire de séance : Mme Christine NEMOZ.

*En première partie de séance : présentation du Centre Social Odette Brachet par Mme Louvet, Présidente et M. Sambuis, directeur (voir compte rendu joint)*

### **URBANISME**

Monsieur André CHABERT présente au conseil municipal les dossiers suivants :

### **DÉCLARATIONS PRÉALABLES**

- ✚ Monsieur David RINDONE : pose de panneaux photovoltaïques, chemin de la mordorée,
- ✚ Monsieur Pierrick MICHON : aire de lavage, marcollin,
- ✚ Monsieur Nicolas JUPPET : pose d'un portail, chemin des muriers,
- ✚ Monsieur Christophe MENU : aménagement de logements, rue de la ferme,
- ✚ Monsieur Olivier SALMON : réfection de toiture et ouvertures, route des Alpes,
- ✚ Madame Audrey HAMON : transformation garage en chambre, rue de la fontaine,
- ✚ Monsieur Nicolas KERN : réfection de la toiture et ouvertures, rue des vieux métiers.

### **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Information des ventes des propriétés ROCHET (1 lot rue de la ferme) et FUENTE HITA, route des lavoirs : pas d'application du droit de préemption Urbain.

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE DE VEYRINS-THUELLIN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que ce Syndicat, dissous lors du précédent mandat avait du personnel, qui à ce jour, n'a pas encore retrouvé du travail : il convient d'indemniser ces salariés. Le centre de Gestion de l'Isère assurera cette gestion et refacturera à la Communauté des Vallons de La Tour. La Communauté des Vallons de La Tour, à son tour facturera à notre commune selon la répartition suivante :

Salaires chargés des deux agents : 80 783,88 €.

Coefficient de répartition pour notre collectivité : 0,092

Montant de la participation de la commune : 3 716,06 € par an, soit : 929,01 € /trimestre.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

## **SERVITUDE DE PASSAGE**

La commune, par acte notarié en date du 26 février 2014, a acquis des consorts ROCHET la parcelle C N°1074 constituant la voirie du lotissement dénommé «les Arums». Il a été constitué une servitude de passage et de passage de canalisations grevant cette parcelle profitant aux parcelles C N° 1061, 1062, 1063, 1064, 1065, 1066, 1067, 1068, 1069, 1070, 1071, 1072 et 1073. Lors de cette constitution de servitude, il a été omis la parcelle C N°1060. Après discussion, le Conseil municipal, autorise une servitude de passage et de passage de canalisations ayant comme fonds dominant la parcelle C N°1060 et comme fonds servant la parcelle C N°1074.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou Monsieur André CHABERT à signer tout document nécessaire à la constitution de cette servitude.

## **TRAVAUX**

Les travaux suivants seront entrepris dans l'année 2015 :

- + réparation et remplacement des stores à l'espace culturel Condorcet : 5 706 € (ISOTEX)
- + aménagement du plateau sportif de l'espace Culturel Condorcet : 5 760 € (BERNAIX FRERES)
- + remplacement de l'escalier du logement Gagneux : 1 650 € (VIAL Daniel)
- + achat de panneaux de signalisation (3,5 tonnes et clos des tilleuls) : 415 €
- + création d'une aire de ramassage des poubelles à Anglour : 1 000 € environ.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

## **BUDGET PRIMITIF 2015**

Une municipalité élargie au Conseil municipal se réunira le 03/03/2015 à 19 h à la mairie. Les sujets suivants seront traités : budget primitif 2015 et comptes-rendus de la Communauté des Communes.

## **REMISE ET SIGNATURE DE LA CHARTRE AUX ASSOCIATIONS**

Le 14 mars 2015, en mairie, chaque association est convoquée pour remise et signature de la chartre associative.

## **REGLEMENT DE LOCATION DES SALLES DES FETES**

Le Conseil municipal décide et vote la mise en place d'une caution de 200 € qui sera demandée aux Associations à chaque utilisation d'une des deux salles des fêtes, en plus de la caution existante. Des consignes d'utilisation des locaux seront précisées.

## **COÛT DES COPIES COULEUR**

Le coût de location et des copies des duplicopieurs avoisine les 20 000 € à l'année. Un nombre important de copies couleur est réalisé. Le coût de ces impressions est significatif, surtout la couleur. Il conviendrait de réduire le nombre de copies couleur.

L'écho vezerontin continuera à être imprimé en couleur.

Pour les Associations : les copies seront réalisées : pour les 20 premières en couleur, les suivantes seront réalisées en noir sur du papier couleur.

## **TENUE DES BUREAUX DE VOTE**

### **ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 22 mars 2015**

#### **CURTIN**

Président du bureau de vote de Curtin : André CHABERT

8 H 00 à 11 H 30 : Gérard CHABOUD-GRILÉ – Aimé VUAILLAT - Guillaume - ARRU-GALLART.

11 H 30 à 15 H 00 : Jean-Marc GUILLET - Gérald REVEYRAND - Bernard PIEGAY.

15 H 00 à 18 H 00 : Martine MÉRAUD – Damien RIGOLLET - André CHABERT.

#### **VEZERONCE**

Président du bureau de vote de Vezeronce : Maurice BELANTAN.

8 H 00 à 11 H 30 : Maurice BELANTAN – Stéphanie GAGNIEUX – Gésabelle GIROUD.

11 H 30 à 15 H 00 : Catherine TEILLON – Isabelle COURTIAL – Monique PERRIOL.

15 H 00 à 18 H 00 : Jean BELANTAN - Danielle FAVIER - Christine NEMOZ.

### **ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 29 mars 2015**

#### **CURTIN**

Président du bureau de vote de Curtin : André CHABERT

8 H 00 à 11 H 30 : Gérard CHABOUD-GRILÉ – Aimé VUAILLAT - Guillaume - ARRU-GALLART.

11 H 30 à 15 H 00 : Jean-Marc GUILLET - Gérald REVEYRAND - Bernard PIEGAY.

15 H 00 à 18 H 00 : Martine MÉRAUD – Damien RIGOLLET - André CHABERT.

#### **VEZERONCE**

Président du bureau de vote de Vezeronce : Maurice BELANTAN.

8 H 00 à 11 H 30 : Maurice BELANTAN – Stéphanie GAGNIEUX – Dominique GADOU.

11 H 30 à 15 H 00 : Catherine TEILLON – Isabelle COURTIAL – Monique PERRIOL.

15 H 00 à 18 H 00 : Jean BELANTAN - Danielle FAVIER - Christine NEMOZ.